



## CANADIAN FOUNDATION FOR DIETETIC RESEARCH LA FONDATION CANADIENNE DE LA RECHERCHE EN DIETETIQUE

### Exigences en matière de production de rapports sur la recherche financée par la FCRD

Les chercheurs et les représentants des établissements parrains sont invités à lire la politique sur les subventions de recherche de la FCRD au [www.cfdrc.ca/Research/Grants](http://www.cfdrc.ca/Research/Grants).

#### **1<sup>er</sup> rapport**

##### Date limite

Dans le cas d'un projet faisant l'objet d'une subvention d'une durée d'un an, le premier rapport doit être soumis six mois après la réception des fonds de la subvention. Dans le cas d'un projet faisant l'objet d'une subvention d'une durée de deux ans, le premier rapport doit être soumis douze mois après la réception des fonds de la subvention. Consultez la lettre de financement pour connaître les dates limites.

##### Format

Ce document électronique unique doit être soumis en respectant le nom de fichier suivant : nom du ou des chercheurs principaux, rapport de projet et rapport financier 1, année du concours. Si possible, veuillez numériser les documents ensemble afin de créer un seul et même fichier.

##### Contenu

#### **1. Rapport de projet**

- Une brève description (d'une demi-page à une page) du travail accompli à ce jour et du travail requis pour terminer le projet
- Tout plan de présentation ou de publication

#### **2. Formulaire de rapport sur la subvention de recherche**

- Ce formulaire doit être signé par le ou les chercheurs principaux et par l'agent financier désigné de l'établissement parrain. Vous trouverez ce formulaire au [www.cfdrc.ca/Research/Grants](http://www.cfdrc.ca/Research/Grants).
- Le formulaire doit rendre compte de chaque élément présenté dans le budget de la demande de subvention
- Une explication doit être fournie pour toute dépense qui dévie de plus de dix pour cent (10 %) des éléments du budget approuvé. Veuillez noter que de telles déviations doivent avoir préalablement été approuvées par écrit par la FCRD. Il convient également de noter que le budget maximal alloué par la FCRD aux déplacements pour assister à des congrès ou à la diffusion des résultats de la recherche par l'entremise de revues en ligne est de 1 000 \$

## **2<sup>e</sup> rapport**

### Date limite

Le deuxième rapport, ou le rapport final, doit être soumis au cours des quatre mois qui suivent la fin du projet. La FCRD évaluera l'ensemble des rapports pour vérifier le respect des critères, y compris la soumission du résumé de recherche final dans le portail en ligne de diffusion de la recherche de la FCRD. Si tous les critères sont respectés, la retenue de dix pour cent (10 %) sera versée à l'établissement parrain.

Dans le cas d'un projet d'une durée d'un an, les titulaires des subventions qui n'auront pas soumis leur rapport final au plus tard 16 mois après avoir reçu les fonds n'auront pas droit à la retenue de dix pour cent (10 %). Par ailleurs, ils pourraient être tenus de rembourser la subvention, en totalité ou en partie. Dans le cas d'un projet d'une durée de deux ans, les titulaires des subventions qui n'auront pas soumis leur rapport final au plus tard 28 mois après avoir reçu les fonds n'auront pas droit à la retenue de dix pour cent (10 %). Par ailleurs, ils pourraient être tenus de rembourser la subvention, en totalité ou en partie.

### Format

Ce document électronique unique doit être soumis en respectant le nom de fichier suivant : nom du ou des chercheurs principaux, rapport final du projet, année du concours. Si possible, veuillez numériser les documents ensemble afin de créer un seul et même fichier.

### Contenu

#### **1. Rapport de projet**

Le rapport de projet doit contenir un maximum de cinq pages à simple interligne ou de dix pages à double interligne. Un format manuscrit qui convient à la soumission à des revues révisées par des pairs est également acceptable.

Le rapport de projet doit contenir le nom et les affiliations de l'ensemble des chercheurs et des étudiants qui ont participé au projet. Ce document doit aussi comprendre les sections suivantes:

- **Titre**  
Le titre doit être précis et représentatif de la recherche faisant l'objet du rapport. Il peut correspondre ou non au titre générique employé lors de la demande de subvention
- **Introduction**  
L'introduction doit comprendre des renseignements contextuels pertinents sur la recherche faisant l'objet du rapport, y compris une explication de la manière dont la recherche s'inscrit dans le contexte
- **Objectifs**  
Le but de l'étude sous forme d'objectifs précis dont la recherche traite directement. La section « Résultats » subséquente servira à répondre à l'objectif ou aux objectifs, et la section « Discussion » reviendra sur ces derniers
- **Méthodologie**  
Un aperçu de la méthodologie de recherche employée, notamment une description générale ou un énoncé concernant le type de méthodologie et les méthodes ou les outils précis utilisés. Des précisions supplémentaires ou une explication sont uniquement requises pour les éléments méthodologiques qui peuvent faire l'objet d'un débat (par exemple, en raison de l'incertitude quant à la méthodologie établie ou pour expliquer le choix d'une méthodologie plutôt qu'une autre, etc.)
- **Résultats**  
Les résultats mesurés de l'étude sous forme de tableau, de graphique ou de liste verticale, dans la mesure du possible. Par exemple, il serait convenable de présenter des mesures

quantitatives dans un tableau ou un graphique. Les mesures qualitatives quant à elles conviendraient aux listes verticales ou aux illustrations des thèmes principaux accompagnées d'explications

- **Discussion**

Une discussion des résultats obtenus, y compris le contraste et la comparaison avec des résultats d'études pertinentes de la littérature ou d'expériences antérieures. La discussion sert également à aborder les raisons qui pourraient expliquer les résultats inattendus et elle établit un lien avec le ou les objectifs de la recherche

- **En somme**

Une brève discussion sur la pertinence de la recherche pour la pratique de la diététique et la Fondation canadienne de la recherche en diététique

2. **Résumé des facteurs qui ont facilité ou qui ont gêné l'exécution du projet**
3. **Information sur l'endroit où les résultats du projet seront présentés ou publiés**
4. **Articles et résumés publiés**
5. **Outils d'enquête, résumés des données recueillies, etc.**
6. **Résumé final**, qui doit également être affiché dans le portail en ligne de diffusion de la recherche de la FCRD
7. **Formulaire de rapport de subvention de recherche signé**

La FCRD encourage tous les chercheurs à diffuser leurs résultats au moyen de présentations ou de publications. Les résultats des recherches sont la propriété des chercheurs et des organismes parrains. Les chercheurs principaux sont tenus de rendre leurs résultats accessibles aux personnes et aux groupes qui pourraient en tirer parti, c'est-à-dire les publier dans une revue révisée par des pairs, comme la *Revue canadienne de la pratique et de la recherche en diététique*, et les présenter à l'occasion d'assemblées telles que le congrès annuel des DC, de SNE, de l'ADA, de l'ASPEN, de HFM, de la CFSEA et de la NAFEM.

La FCRD doit être citée comme étant une source de soutien financier. Toutes les publications doivent indiquer que les opinions exprimées sont celles des auteurs et que l'aval officiel de la FCRD ne devrait en aucun cas être visé ou sous-entendu. Un exemplaire de toute publication (article publié ou référence de publication complète) doit être envoyé à la FCRD au moment de la publication.

La FCRD se réserve le droit de commenter publiquement les publications faisant référence à des projets financés par la FCRD.